

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #600

Job Title / Designation de l'emploi BRUTEUR	Salary Group Groupe 7	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction Chargé d'élaborer et de concevoir des bruits, des effets et des trucages sonores afin de répondre aux besoins artistiques de la production; de préparer, de transporter, d'installer et d'opérer l'équipement de bruitage et des périphériques requis pour les besoins d'enregistrement, de montage et de mixage des bruits et des effets sonores.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Élabore et conçoit des bruits, des effets et des trucages sonores afin de répondre aux besoins artistiques de la production. 2. Consulte et conseille le personnel de production et technique quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés. 3. Capte, transcrite et enregistre des bruits provenant de diverses sources et les importe ou les convertit sous différents formats de fichiers pour fins d'intégration aux montages. 4. Enregistre, numérise, effectue la prise de son, le montage et le mixage des bruits, des effets sonores et de « foley » et reproduit des insertions sonores afin de créer l'ambiance recherchée par la production. 5. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats et prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 6. Recherche sur les serveurs les effets sonores, les choisit et les enregistre sous différents formats aux fins de mixage sonore. 7. Procède à l'enregistrement des voix hors-champs de façon synchronisée avec l'image. 8. Effectue des enregistrements, la numérisation d'éléments audio et des transferts sur les serveurs. 9. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité. 10. Analyse et applique des plans et des schémas techniques. 11. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 12. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant. 13. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 14. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 15. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés; appose les étiquettes. 16. Rapporte tout bris ou défektivité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 17. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 18. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 19. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S/O C. Entretient des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.

Prior Experience / Expérience

Trois (3) ans sont requis pour maîtriser les habiletés et les connaissances essentielles pour atteindre l'autonomie nécessaire.

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation